

FONCTIONNEMENT DE PROMA

GRANDES LIGNES

DEUX PÔLES PRINCIPAUX

I-GESTION DES SUBSIDES (FONDS)

II-PUBLICITÉ (PROMAGAZINE-WEBSITE)

I-GESTION DES SUBSIDES

1-Deux transferts de subsides par an

(Juin et décembre)

2-Envoi de la liste des donateurs pour chaque projet

(Désormais : deux fois par an - janvier et juillet, pour faciliter le travail de la comptabilité)

3-En cas d'action spéciale de récolte de fonds :

- a- Demander aux donateurs de mettre dans la communication du virement : le numéro de votre projet + le nom de l'action
- b- Ou alors nous communiquer la date à laquelle cette action a eu lieu
- c- À la demande, vous recevrez dans un délai raisonnable la liste des personnes qui ont fait un don pour cette action

4-Conditions pour recevoir des subsides

a-+/-750 EUR disponibles sur votre compte

b-Envoi du rapport d'utilisation du précédent subside

c-Renvoyer dans les délais le formulaire de demande de subside

(Formulaire envoyé fin mai et fin novembre, retour mi-juin et mi-décembre au plus tard)

d-Respecter l'éthique le cadre d'action de Proma

-Ne pas soutenir des actions pastorales ou religieuses ...

-Soutenir des projets d'éducation, de formation, de développement, de santé, etc.
(Voir le site web www.asblproma.be pour plus de détails)

e-Indiquer clairement toutes les données bancaires pour l'envoi des subsides :

-Nom et adresse du titulaire de compte

-Nom et adresse de la banque

-Numéro de compte

-Code Swift

-Communication particulière (code du projet ...)

-Toute autre indication requise par la banque locale

f-Actualiser les données bancaires si nécessaire (en cas de changement de banque ou du titulaire du compte)

5-DÉDUCTION FISCALE

Pour tout don supérieur ou égal à 40 EUR/an à Proma, le donateur reçoit une attestation fiscale (courant mars de l'année suivante en principe).

6-AERV/VEF

Récolte éthique des fonds



Proma adhère au Code éthique de l'AERF (Association pour l'Éthique dans la Récolte de fonds. Vous avez un droit à l'information. Ceci implique que les donateurs, bénévoles et employés (ou permanents) sont informés au moins annuellement de l'utilisation des fonds récoltés.

Proma est membre de l'Association pour une Éthique dans la Récolte de Fonds, ce qui implique :

- Leur logo sur nos publications (signe de crédibilité de Proma)**
- Transparence dans la gestion financière**
- Transparence dans la provenance des fonds : dons et legs.**
- Transparence dans le type de projets soutenus**
- Travail et soutien indépendants, sans discrimination sociale, politique, etc.**
- Réduction maximale des frais de fonctionnement : pour chaque euro versé à Proma, 90 centimes sont directement transférés vers les projets.**
- Rapport annuel (narratif et financier envoyé à l'AERF) qui vérifie cet équilibre et cette répartition**

II – PUBLICITÉ

II-1 WEBSITE

- Nous informer régulièrement des actions que vous menez sur le terrain, en Belgique ou à l'étranger**
- Nous envoyer des publicités ou des appels de fonds que vous souhaitez lancer**
- Nous publierons ces informations et ce matériel (de bonne qualité) sur notre site web.**

II-2 PROMAGAZINE (TRIMESTRIEL)

1-Objectifs :

- Mettre en lumière vos projets**
- Lancer des appels à contribution**
- Recruter de nouveaux donateurs**

2-Quatre parutions par an

Février : (Mars-avril-mai)

Mai : (juin-juillet-août)

Août : (septembre-octobre-novembre)

Novembre : (décembre-janvier-février)

3-Envois des articles pour publication

- Nous envoyer des articles ou des nouvelles de vos projets le plus tôt possible avant chaque parution, au moins un à deux mois à l'avance**
- Ajouter des photos de bonne qualité**
- Nous ajustons, écrivons ou réécrivons les articles finaux qui paraîtront dans ProMagazine.**
- Les textes doivent faire une à deux pages maximums**

MERCI POUR VOTRE FIDÉLITÉ À PROMA